



Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Jeudi 14 mars 2019

n° 19_03_32

Objet de la délibération :

**Périmètres délimités
des abords sur
Hanches (PDA) :
approbation**

Nombre de conseillers :

En exercice : 63

Présents : 49

Pouvoirs : 12

Votants : 61

Date de la convocation :

08/03/2019

Secrétaire de séance :

Béatrice BONVIN-GALLAS

L'an deux mille dix-neuf, le 14 mars, à 19h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, salle de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Jacques WEIBEL, Stéphane LEMOINE, Catherine AUBIJOUX, Jean-Luc DUCERF, Dominique LETOUZÉ, Christian LE BORGNE (*suppléant de Gérald GARNIER*), Éric SÉGARD, Gérard WEYMEELS, Didier CHARPENTIER, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Jean-Pierre GÉRARD, Annie CAMUEL, Françoise RAMOND, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Guy DAVID, Bruno ESTAMPE, Marie-Cécile POUILLY, Yves MARIE, Jack PROUTHEAU, Anne BRACCO, Claudette FERREY, Jean-Pierre RUAUT, Joël REVEIL, Pascal BOUCHER, Pierre GOUDIN, Jacques LELONG, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Martine DOMINGUES, Christian BELLANGER, Emmanuel MORIZET, Lionel COUTURIER, Geneviève LE NEVE, Jean-Paul MALLET, Jean-Luc GEUFFROY, Daniel MORIN, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Bernard DUVERGER, Pierre BILIEN, Raynal DEVALLOIR, Michèle MARTIN, Jean-Claude LOZACH (*suppléant de Patrick LÉONARDI*), Marc MOLET, Serge MILOCHAU, Bernard MARTIN.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Michel SCICLUNA donne pouvoir à Jean-Luc DUCERF
Valérie CHANTELAUZE donne pouvoir à Stéphane LEMOINE
Sandrine DA MOTA donne pouvoir à Catherine AUBIJOUX
Danièle BOMMER donne pouvoir à Guy DAVID
Antony DOUEZY donne pouvoir à Jack PROUTHEAU
Julie LECOMTE donne pouvoir à Yves MARIE
Nicolas PELLETIER donne pouvoir à Serge MILOCHAU
Dominique CHANFRAU donne pouvoir à Jean-Paul MALLET
Anne-Hélène DONNAT donne pouvoir à Jean-Luc GEUFFROY
Carine ROUX donne pouvoir à Michel CRETON
Philippe AUFRAY donne pouvoir à Daniel MORIN
Jocelyne PETIT donne pouvoir à Pascal BOUCHER

Absents excusés :

François TAUPIN, Chrystel CABURET.

Lors du conseil communautaire du 12 juillet 2018, un avis favorable a été donné à la modification du périmètre de 500 mètres autour de la villa sise 77 rue de la Billardièrre (parcelle cadastrée section AH N°127) sur la commune de Hanches, qui fait l'objet d'une procédure d'inscription à l'inventaire des monuments historiques. Sur proposition de l'architecte des Bâtiments de France, après des échanges avec la commune de Hanches, ce périmètre serait limité au seul domaine de la villa afin d'éviter les impacts sur le reste de la commune de Hanches.

Ce projet de périmètre délimité des abords (PDA) a fait l'objet d'une enquête publique, qui s'est déroulée du 03 novembre 2018 au 07 décembre 2018, et qui a regroupé les dossiers suivants : AVAP d'Epernon, PLUi du Val Drouette, PDA sur Epernon et PDA sur Hanches.

Au cours de l'enquête publique, aucune remarque n'a été formulée, sur ce projet de périmètre délimité des abords, auprès du commissaire enquêteur, ni par écrit, ni par oral.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver ce périmètre délimité des abords sur la commune de Hanches.

Vu le code du patrimoine et notamment les articles L.621-31 et L.621-93,

Vu la proposition de l'architecte des bâtiments de France (unité départementale de l'architecture et du patrimoine d'Eure-et-Loir, DRAC du Centre-Val de Loire) en date du 25 avril 2018,



Vu la délibération de la commune de Hanches en date du 27 juin 2018,

Vu la délibération du conseil communautaire des Portes Euréliennes d'Île-de-France en date du 12 juillet 2018,

Vu l'arrêté en date du 08 octobre 2018 mettant conjointement à l'enquête publique le projet d'AVAP sur Epernon, de PLUi du Val Drouette, de PDA sur Epernon et de PDA sur Hanches, qui s'est déroulée du 03 novembre 2018 au 07 décembre 2018,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 03 janvier 2019,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (3 abstentions : Michèle MARTIN, Bruno ESTAMPE et Patrick LENFANT),

APPROUVE le projet de périmètre délimité des abords sur la commune de Hanches : villa sise 77 rue de la Billardièrre (parcelle cadastrée section AH N°127),

DIT qu'à la réception de l'arrêté préfectoral portant création du périmètre délimité des abords, celui-ci sera annexé au plan local d'urbanisme intercommunal du Val Drouette, en tant que servitude d'utilité publique,

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Hanches et au siège de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France, pendant un mois et d'une mention dans un journal diffusés dans le département et habilité à publier des annonces légales.

Fait à Epernon, le 18 mars 2019

Le Président,

Stéphane LEMOINE

